

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3168

12 décembre 2013

### SOMMAIRE

A Ferradura S.à r.l. ....	152037	OCM Luxembourg Raphael S.à r.l. ....	152038
Air Tools S.A. ....	152064	PMP Ventures S.à r.l. ....	152052
Analix SA ....	152054	ProLogis Poland LVI S.à r.l. ....	152018
AxoGlia Therapeutics S.A. ....	152045	ProLogis Poland LXIX S.à r.l. ....	152018
Bakoua Invest S.A. ....	152046	Saxonia International S.à r.l. ....	152022
Bodo Schmidt Motorsport S.à r.l. ....	152064	Schaller Ingénieurs-Conseils S.à r.l. ....	152026
BRE/Europe Hotel Holding I S.à r.l. ....	152064	Schroeder & Associés ....	152021
Castor Pollux Holdings S.à r.l. ....	152064	Silicon Cap S.A. ....	152021
Dry 5 S.à r.l. ....	152038	Smart-IT S.à r.l. ....	152058
Endurance HC Delta S.à r.l. ....	152033	Soparinvest S.A. ....	152023
Endurance HC Gamma S.à r.l. ....	152035	Staveley S.A. ....	152023
Endurance Residential Fehrbelliner S.à r.l. .....	152041	Steda s.à r.l. ....	152020
Fondation Marcel Oswald ....	152063	Sycoiff S.à r.l. ....	152050
G5 Entertainment S.A. ....	152028	Tarra Services S.A. ....	152020
Gedas S.A. ....	152018	T.G.A. Immobilière S.A. ....	152020
Global Paints S.A. ....	152018	Thumbria Investments S.A. ....	152021
Gracewell Properties (Bath) S.à r.l. ....	152018	Tom's Fleesch S.A. ....	152020
Great Northern HK S.à r.l. ....	152061	Transocean Drilling Offshore S.à r.l. ....	152023
Holcim US Finance S.à r.l. ....	152031	Transsoder S.A. ....	152019
Independent Captive Management Servi- ces S.A. ....	152030	Trivega Immobilière S.à r.l. ....	152023
Johnson Controls Eastern European Invest- ment S.à r.l. ....	152055	Tryba Energy S.à r.l. ....	152020
Karate Samurai Dudelange Asbl ....	152059	Urbantex S.à r.l. ....	152043
Lux Brokerage S.à r.l. ....	152024	Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l. ....	152022
Mer Bleue Charter S.A. ....	152019	WME International S.A. ....	152023
Naco Holdings-3 S.à r.l. ....	152019	WOHNSTUDIO ze Lëtzebuerg by hubor .....	152022
Navella S.A. ....	152019	X-Chain Holding ....	152021
Nihan Holdings S.à r.l. ....	152019	Yellowwoods Administration Services Lu- xembourg S.à r.l. ....	152021
Núcleo Sportinguista no Luxemburgo ..	152048	YK Luxembourg S.à r.l. ....	152022
		Zadig Gestion (Luxembourg) S.A. ....	152022

**Gedas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 151.754.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 novembre 2013*

*Première et unique résolution*

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, Monsieur Alessandro VERRINO, né le 9 juin 1975 à Torino, Italie, demeurant au 5, Via Garibaldi, 10048 Vinovo (TO), Italie. Monsieur Alessandro VERRINO terminera le mandat de Monsieur Thierry FLEMING qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157932/15.

(130193957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Global Paints S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.865.

—  
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157937/10.

(130193464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Gracewell Properties (Bath) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 181.430.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157924/11.

(130193754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**ProLogis Poland LVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.529.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158787/9.

(130194611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**ProLogis Poland LXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.551.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158788/9.

(130194607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Mer Bleue Charter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 49.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158701/9.

(130194098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Navella S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158726/9.

(130194812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Nihan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.499.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013158722/10.

(130194820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Naco Holdings-3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 166.436.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013158721/10.

(130194779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Transsoder S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.490.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue Exceptionnellement le 31 octobre 2013 que:

- La cooptation de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur est ratifiée

Le 31 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour TRANSSODER S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013158946/16.

(130194555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Tom's Fleesch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158943/9.

(130194895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Tarra Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.776.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2013158938/13.

(130194619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**T.G.A. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 80.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158933/9.

(130194256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Steda s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange, 64, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 161.148.

Par la présente, je soussigné Monsieur Pauwels Danny, demeurant professionnellement au 37, rue principale; L-9806 Hosingen, déclare donner ma démission de mon poste de gérant technique de la société Steda S.à.r.l. sise au 64 Grand-Rue, L-8510 Redange/Attert RC B161.148 constituée le 11 mai 2011 devant Maître Probst, notaire de Résidence à ettelbruck, à dater de ce jour.

Hosingen, le 10 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013158929/12.

(130194225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Tryba Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.300.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 169.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRYBA ENERGY SARL  
Société à Responsabilité Limitée  
Référence de publication: 2013158948/11.

(130194043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Thumbria Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 134.237.

—  
- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 49 du 9 janvier 2008.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «REVILUX S.A.», ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, Val Ste Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, tenue en date du 25 janvier 2011 que son siège a été transféré vers L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 17.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2013158941/15.

(130194554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Silicon Cap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 172.451.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158911/9.

(130194887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Schroeder & Associés, Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 69.336.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCHROEDER & ASSOCIES*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Référence de publication: 2013158897/12.

(130194443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**X-Chain Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 79.779.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158973/9.

(130194777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.601.

—  
Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158974/9.

(130194520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Saxonia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 118.566.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 du siège fixé au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg de la société Saxonia International S.à r.l., inscrite sous le numéro du R.C.S. Luxembourg B 118 566.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

*Pour Citadelle Trust & Management Services S.C.*

*Gérant*

Référence de publication: 2013158896/11.

(130194640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**YK Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 171.641.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158976/9.

(130194251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**WOHNSTUDIO ze Lëtzebuerg by hubor, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158971/10.

(130194742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Zadig Gestion (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.248.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158977/9.

(130195145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.037.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L130134023.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013158955/15.

(130194448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**WME International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 130.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158970/10.

(130194752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Trivega Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 73.124.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158947/9.

(130194731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Staveley S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 18.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158926/10.

(130194205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Soparinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 100.574.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158923/10.

(130194814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Transocean Drilling Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 158.527.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 que Monsieur Mark Edward Jones, né le 31 janvier 1962 à Texas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158935/15.

(130194067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Lux Brokerage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.188.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Stefan FANK, directeur, né le 2 juillet 1968 à Bûtgenbach, Belgique, demeurant à B-4760 Büllingen, Berterath 10, Belgique,

ici représenté par Monsieur Yves MERTZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet les activités de commissionnaires en matière de leasing, de crédit et de location de matériel roulant. La société peut également agir comme intermédiaire dans la vente de matériel roulant neuf et d'occasion.

La société a également pour objet la mise en place d'un réseau de distribution et la supervision des distributeurs dans le cadre de la distribution de services d'assurance, l'organisation opérationnelle et de marketing. Elle peut agir en tant que intermédiaire pour introduire des partenaires commerciaux potentiels entre eux.

La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Lux Brokerage S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et fini le 30 septembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions Générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 septembre 2014.

#### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées souscrites par le Fondateur et intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1930 Luxembourg, 68 avenue de la Liberté.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Stefan FANK, directeur, né le 2 juillet 1968 à Bütgenbach, Belgique, demeurant à B-4760 Büllingen, Bertherath 10, Belgique,
- 3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yves MERTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2013. Relation GRE/2013/4121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150623/121.

(130183966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

**Schaller Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 181.195.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den einundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Andreas SCHALLER, Diplomingenieur (FH), wohnhaft in D-54450 Freudenburg, An den Kalköfen 2.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Schaller Ingénieurs-Conseils S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Erbringung von Beratungs- und Ingenieurleistungen in den Bereichen Bauwesen, Verkehrsnetze und Schienennetze.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124.-), alle zugeteilt Herrn Andreas SCHALLER, Diplomingenieur (FH), wohnhaft in D-54450 Freudenburg, An den Kalköfen 2.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

152028

*Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Andreas SCHALLER. Diplomingenieur (FH). wohnhaft in D-54450 Freudenburg. An den Kalköfen 2.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6473 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. SCHALLER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1961. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): J.-M- MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 28. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013150773/106.

(130184247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

**G5 Entertainment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 164.239.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteenth, on the fourth day of October.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"G5 Entertainment AB (publ)", a public corporation incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at C/o Catomi Consulting Box 5339 102 47 Stockholm, registered with the register of Sweden under number 5566808878, represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 15<sup>th</sup>, 2013 (the "Sole Shareholder").

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of "G5 Entertainment S.A.", having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 19<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 3010 on December 8<sup>th</sup>, 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 164 239.

The subscribed capital of the company is set thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole and unique shareholder of the Company and declares expressly to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The sole shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the sole director and statutory auditor for their mandates up to this date.

That the Sole shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at the registered office.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«G5 Entertainment AB (Pubi)» une société anonyme constituée sous les lois de la Suède, ayant son siège social à C/o Catomi Consulting box 5339 102 47 Stockholm, immatriculé auprès du registre Suédois sous le numéro 556680 - 8878, représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Actionnaire Unique de la société anonyme «G5 Entertainment S.A.», ayant son siège social au L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 3010 le 8 décembre 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164.239.

Le capital social de la société est de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique actionnaire de la Société et déclare expressément de dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Actionnaire Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Actionnaire Unique, de sorte que la liquidation et dissolution de la société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

La comparante, représentée comme ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le le 06/10/2013. Relation: LAC/2013/45743. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29/10/2013.

Référence de publication: 2013150535/103.

(130184477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**ICMS, Independent Captive Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, ancienne Route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.847.

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Independent Captive Management Services S.A." en abrégé «ICMS», ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4 Ancienne Route d'Arlon, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 173.847, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 324 du 9 février 2013 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bert Bouton.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guido Maurice Roelandt.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de l'objet social et modification de l'article 4 des statuts.
- 2.- Révocation du commissaire aux comptes. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé
- 3.- Nominations d'administrateurs délégués.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'objet social en modifiant l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et pourvu que la législation d'application soit respectée et que la société possède toutes les autorisations nécessaires: la prestation de services et de conseils spécialisés dans la gestion de sociétés captives au sens le plus large du terme.

Ceci comprend entre autres des services dans le domaine de l'actuariat, des (ré)assurances, de l'administration, du droit, de la fiscalité et de la parafiscalité, de la comptabilité, des finances, de l'organisation des entreprises et de l'économie d'entreprise, de l'informatique, de la domiciliation.

La société peut également acquérir, louer à ou de, fabriquer, transférer ou échanger tous les biens mobiliers et immobiliers, matériaux et matériels, et en général, elle peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles ou

financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général, et l'exploitation de tous les droits intellectuels et des propriétés industrielles ou commerciales relatifs à cet objet.

Elle peut acquérir comme investissement, gérer et disposer de tous les biens mobiliers et immobiliers, même quand ils n'ont aucun rapport direct ni indirect avec l'objet social de la société.

Elle peut, en guise d'apport en espèces ou en nature, de fusion, de scission, de souscription, de participation, d'intervention financière ou de quelque autre manière, prendre une part dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à établir, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, ayant un objet identique, similaire ou connexe au sien ou qui soit de nature à favoriser le développement de son objet social. Cette énonciation est à titre d'exemple et n'est pas limitative.

En général, la société pourra effectuer toutes les opérations qui sont en rapport direct ou indirect, complet ou partiel avec son objet social ou pourra effectuer des opérations de nature à faciliter la réalisation de cet objet.»

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour le commissaire aux comptes en place et lui consent décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé pour un mandat qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018:

Deloitte Audit, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg B 67895.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs délégués jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

- Guido Maurice Roelandt, né à Anvers (Belgique) le 14 septembre 1952, demeurant à B-3360 Bierbeek, 9, Perrestraat
- Bert Bouton, né à Brugge (Belgique), le 4 février 1962, demeurant professionnellement à 4 Ancienne Route d'Arlon, Windhof Business Center, L-8399 Windhof

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BOUTON, G M. ROELANDT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48076. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013151148/70.

(130184867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Holcim US Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.468.

In the year two thousand thirteen, on the twenty first day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "HOLCIM US FINANCE S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at Luxembourg, 21, rue Louvigny, incorporated by deed enacted on November 28<sup>th</sup>, 2005, published in the Memorial C number 557 of the 16<sup>th</sup> of March 2006, registered with the trade register of Luxembourg at section B number 112.468. The meeting is composed by the sole member, "Holdertrade Ltd & Cie S.N.C.", a corporation existing under the law of Grand Duchy of Luxembourg having its registered seat at Luxembourg, 21, rue Louvigny, here represented by Mr. Michaël Bouchat, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 50.- (fifty US Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars), to be paid up in cash with a share premium of USD 299,950.-.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

*First resolution:*

The sole member decides to increase the corporate capital by an amount of USD 50.- (fifty US Dollars), so as to raise it from its present amount of USD 300.050.- (three hundred thousand and fifty US Dollars) to USD 300.100.- (three hundred thousand and one hundred US Dollars), by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars), by contribution in cash.

*Second resolution: Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the prenamed soleshareholder, represented by Mr. Michaël Bouchat, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 1 (one) new share, and to have it fully paid up together with the share premium of USD 299,950.- (two hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty US Dollars), by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 300,000.- (three hundred thousand US Dollars), as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at three hundred thousand and one hundred US dollars (USD 300,100) divided into six thousand two (6,002) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mille treize, le vingt et un octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "HOLCIM US FINANCE S. à.r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 112.468, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 557 du 16 mars 2006.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Holdertrade Ltd & Cie S.N.C.", une société établie à Luxembourg, 21, rue Louvigny, ici représentée par M. Michaël Bouchat, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

*Ordre du jour:*

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 50.- (cinquante Dollars US) par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de USD 50.- (cinquante Dollars US) chacune, par apport en numéraire.
- 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

*Première résolution:*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 50.- (cinquante Dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 300.050.- (trois cent mille cinquante Dollars US) à USD 300.100.- (trois cent mille cent Dollars US), par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelles d'une valeur nominale de USD 50.- (cinquante Dollars US) chacune.

*Deuxième résolution: Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite l'associé unique prénommé, représenté par Mr. Michaël Bouchât, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire à 1 (une) part sociale nouvelle, et la libérer intégralement ensemble avec la prime d'émission de USD 299.950.- (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Dollars US), par apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 300.000.- (trois cent mille Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille cent dollars US (USD 300.100) divisé en six mille deux (6.002) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. BOUCHAT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47789. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013151128/103.

(130184776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Endurance HC Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Capellen, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.024.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company "ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 120651,

here represented by Mr. Mathieu MIKLASZ, employee, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company "ENDURANCE HC DELTA S.à r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 136024, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Luxembourg, on January 23, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 558 of March 5, 2008,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 8, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1839 of August 11, 2011;

2) That the unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euros (EUR 100.-) each;

- 3) That the appearing party is the sole owner of all the units of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
- 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of units or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the registered office of the Sole Shareholder in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120651,

ici représentée par Monsieur Mathieu MIKLASZ, employé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE HC DELTA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136024, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558 du 5 mars 2008, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1839 du 11 août 2011;
- 2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune;
- 3) Que la partie comparante est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société ("Associé Unique");
- 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de l'Associé Unique à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MIKLASZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013 LAC/2013/47829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150450/107.

(130184224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

#### **Endurance HC Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.238.

#### — DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of October;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

#### APPEARED:

The public limited company "ORCO GERMANY S.A.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 102254,

here represented by Mr. Mathieu MIKLASZ, employee, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company "ENDURANCE HC GAMMA S.à r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 133238, (the "Company"), has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 24<sup>th</sup> of October 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2823 of the 6<sup>th</sup> of December 2007,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 8<sup>th</sup> of June 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1865 of the 13<sup>th</sup> of August 2011;

- 2) That the unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euros (EUR 100.-) each;
- 3) That the appearing party is the sole owner of all the units of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
- 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of units or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the registered office of the Sole Shareholder in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

La société anonyme "ORCO GERMANY S.A.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102254,

ici représentée par Monsieur Mathieu MIKLASZ, employé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE HC GAMMA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133238, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2823 du 6 décembre 2007,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1865 du 13 août 2011;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune;

3) Que la partie comparante est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de l'Associé Unique à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MIKLASZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013 LAC/2013/47827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150451/109.

(130184220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

#### **A Ferradura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6990 Hostert, 10, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 23.496.

#### — DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu

Monsieur Felisberto DOS SANTOS FERREIRA, retraité, né à Porto (Portugal) le 3 février 1948, demeurant à L-4743 Pétange, 50, rue Aloyse Kayser,

agissant en son nom et en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de:

Madame Maria Eugenia DA SILVA OLIVEIRA, sans état, veuve de Monsieur Jaime DOS SANTOS FERREIRA, née le 3 octobre 1945 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L-5331 Moutfort, 43, route de Remich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10.10.2013;

Le comparant, es-qualité qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée «A FERRADURA S.A.R.L.», avec siège social à L-6990 Hostert, 10, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 23.496, (matricule 1985 24 06 243),

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 359 de l'année 1985;

II. Le capital social a été fixé à la somme de deux cent mille francs (FR 200.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent francs (200,- FR) chacune, entièrement souscrit et libéré.

que le sieur DOS SANTOS FERREIRA est porteur de 70 parts et Madame DA SILVA OLIVEIRA de 30 parts, 20 pour les avoir hérités de feu son mari Jaime Dos Santos Ferreira, décédé le 1<sup>er</sup> juin 1999 sans avoir eu d'héritiers réservataires et 10 pour les avoir eus dès la constitution de la société;

Les associés représentant l'intégralité du capital social déclarent:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. que ladite société a cessé toute activité commerciale dès 1985;

V. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, les parties comparantes prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

VI. Elles se désignent comme liquidateurs de la société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, elles assument irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

VII. L'actif restant éventuel sera attribué aux associés;

VIII. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée et l'annulation du registre des actions et des actions est prononcée.

IX. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

X. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée des associés.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à huit cents euros (800,00 €).

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue au comparant, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Felisberto DOS SANTOS FERREIRA, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 18 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12970. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial

Ettelbruck, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150277/58.

(130184130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

#### **OCM Luxembourg Raphael S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Dry 5 S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.157.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of September,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Dry 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Commerce and Companies Register (the RCS) of Luxembourg under number B 170157 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on June 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2072 on August 21, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

#### THERE APPEARED:

Dry 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under number B 170150 (the Sole Shareholder);

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment to the name of the Company from "Dry 5 S.à r.l." to "OCM Luxembourg Raphael S.à r.l.";

2. Subsequent amendment to article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the change adopted under item 1 above;

3. Change of the nominal value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1.-) to one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) without changing the share capital amount of the Company currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-);

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the above changes;

5. Appointment of Mrs. Figen Eren, company manager, born on 10 February 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as new manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period;

6. Appointment of Mrs. Katherine Margaret RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom, as new manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period;

7. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, from "Dry 5 S.à r.l." to "OCM Luxembourg Raphael S.à r.l.".

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is OCM Luxembourg Raphael S.à r.l. (the "Company"). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1.-) to one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) without changing the share capital amount of the Company currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares in registered form with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid-up.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mrs. Figen Eren, company manager, born on 10 February 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Mrs. Katherine Margaret RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Dry 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée de par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 170157 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 5 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2072, le 21 août 2012. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

### A COMPARU

Dry 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170150 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «Dry 5 S.à r.l.» à «OCM Luxembourg Raphael S.à r.l.»;

2. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1. ci-dessus;

3. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un Euro (EUR 1.-) à un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) sans changer le montant du capital social de la Société actuellement fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500.-);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté ci-dessus;

5. Nomination de Mme Figen Eren, gérant de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, avec résidence professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

6. Nomination de Mme Katherine Margaret RALPH gérant de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, avec résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

7. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, de «Dry 5 S.à r.l.» à «OCM Luxembourg Raphael S.à r.l.».

### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est OCM Luxembourg Raphael S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un Euro (EUR 1.-) à un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) sans changer le montant du capital social de la Société actuellement fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500.-).

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

**5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Mme Figen Eren, gérant de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, avec résidence professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et
- Mme Katherine Margaret RALPH gérant de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, avec résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43285.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150419/159.

(130184230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

**Endurance Residential Fehrbelliner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.542.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company "ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 120651,

here represented by Mr. Mathieu MIKLASZ, employee, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- 1) That the private limited liability company "ENDURANCE RESIDENTIAL FEHRBELLINER S.à r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 124542, (the "Company"), has been incorporated under the corporate name "ENDURANCE OFFICES CLASS A ASSET S.à r.l.", by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on January 19, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 722 of April 26, 2007, and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 8, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1855 of August 12, 2011;
- 2) That the unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euros (EUR 100.-) each;
- 3) That the appearing party is the sole owner of all the units of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
- 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of units or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the registered office of the Sole Shareholder in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120651,

ici représentée par Monsieur Mathieu MIKLASZ, employé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE RESIDENTIAL FEHRBELLINER S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124542, (la "Société"), a été constituée sous la dénomination "ENDURANCE OFFICES CLASS A ASSET S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 722 du 26 avril 2007,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1855 du 12 août 2011;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune;

3) Que la partie comparante est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société ("Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de l'Associé Unique à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MIKLASZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013 LAC/2013/47830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150452/109.

(130184229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

#### **Urbantex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 8, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 181.202.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Madame Audrey Marie MOLLAND, commerciale, née le 15 novembre 1984 à Marseille (France), demeurant au 8 Boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «URBANTEX S. à r. l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de vente en gros, demi-gros, vente d'articles de sport et d'habillement, ainsi que tous accessoires et produits rattachés à la branche.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même, pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs, et librement révocables par eux.

Le ou les gérants peut(vent) sous sa/leur responsabilité déléguer partie de ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Il peut être nommé un gérant technique.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du ou des gérant(s) suivant les modalités déterminées lors de leur nomination.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera d'exister soit entre les associés survivants, soit entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé dûment agréés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

**Art. 12.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 13.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

152045

*Disposition transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Les cent vingt-six (126) parts sociales ont toutes été souscrites par la comparante Madame Audrey MOLLAND, prénommée, représentée comme ci-avant, et intégralement libérées moyennant versement en numéraire de sorte que douze mille six euros (12.600,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros (1.000,- EUR).

*Décisions de l'Associée Unique*

Et ensuite l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

a) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Audrey Marie MOLLAND, prénommée, née le 15 novembre 1984 à Marseille (France), demeurant au 8 Boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg, laquelle pourra représenter et engager valablement la Société par sa signature.

b) Le siège social est fixé au 8 Boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15/10/2013. Relation: LAC/2013/46880. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29/10/2013.

Référence de publication: 2013150852/95.

(130184447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

**AxoGlia Therapeutics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7347 Steinsel, 16, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 114.310.

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «AxoGlia Therapeutics S.A.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.310, constituée suivant acte reçu par le Maître Henri HELLINCKX, alors notaire alors de résidence à Mersch en date du 7 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 932 du 12 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 jui 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1557 du 30 juillet 2010.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée avec la même adresse professionnelle,

et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les cent trente-six mille trois cent trente-quatre (136.334) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-), représentant l'intégralité

du capital social de cent trente-six mille trois cent trente-quatre euros (EUR 136.334), en tout cent quatorze mille six cent soixante-huit (114.668) actions sont dûment représentées (84,1%) à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée, remplissant le quorum légal et pouvant délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant été convoqués par lettre recommandée à la poste du 2 octobre 2013.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que toutes les actions étant nominatives la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée en date du 2 octobre 2013 et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 16, rue de la Libération, L-7347 Steinsel, et modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 et l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 16 des statuts;

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1316 Luxembourg, 2A, rue des Carrières à L-7347 Steinsel, 16, rue de la Libération.

En conséquence, l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> et l'article 16, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social de la Société est établi dans la commune de Steinsel.»

« **Art. 16. alinéa 1<sup>er</sup>** . L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1<sup>er</sup> mercredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2013. LAC/2013/47635. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150905/65.

(130184653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Bakoua Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Pafébruch.

R.C.S. Luxembourg B 120.263.

In the year two thousand and thirteen on the eighth day of October.

Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of BAKOUA INVEST S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 38 rue Pafébruch, incorporated on 15<sup>th</sup> September 2006 by a deed of the Notary Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C number 2199 of the 24<sup>th</sup> November 2006.

The meeting was opened. and was chaired by Flora Gibert residing in Luxembourg.

The President appointed Ms. Fiona Finnegan residing in Luxembourg as secretary and scrutineer of the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the shareholders present, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

II) It appears from the attendance list that 1000 shares representing the entire issued share capital of the Company are present or represented at the meeting.

III) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.

IV) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of Modern Treuhand SA, situated at 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen as liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator.

V) After this had been set forth by the President and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the President submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting RESOLVES to dissolve and put the company into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting RESOLVES to appoint as liquidator Modern Treuhand SA, situated at 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen and to grant to the liquidator the powers and authority such as provided by article 144 of the Luxembourg company law.

The liquidator is authorized and empowered to carry out all transactions provided in article 145 of the Luxembourg company law without the authorization of the general meeting of the shareholders where such authorization is required.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions unless otherwise provided by the shareholders' meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the single signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned.

*Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huit octobre.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BAKOUA INVEST S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38 rue Pafebruch, constituée le 15 septembre 2006 suivant acte reçu par le Notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au Luxembourg, publié au Mémorial C no. 2199 du 24 novembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme. Flora Gibert, demeurant au Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Melle. Fiona Finnegan, demeurant au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 1.000 actions représentant l'entière du capital émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

III) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

IV) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation.
2. Nomination de Modern Treuhand SA, située au 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen comme liquidateur et détermination des pouvoirs à confier au liquidateur.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale DECIDE la mise en liquidation de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale DECIDE de nommer comme liquidateur Modern Treuhand SA, située au 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen et de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats prévus par l'article 144 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi et il est investi de tous les pouvoirs nécessaires sans qu'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, lorsqu'elle est requise, soit nécessaire.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers et en l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée des actionnaires, la société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 10 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46228. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013150934/100.

(130184889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Núcleo Sportinguista no Luxemburgo, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3481 Dudelange, 16, rue Gare Usines.

R.C.S. Luxembourg F 9.725.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

- Hugo Emanuel AMARO DOS REIS, 31 place de l'Hôtel de Ville, L-3590 Dudelange, indépendant,
- Miguel Alexandre LOPES DIAS, 42 rue Pierre Krier, L-4177 Esch-sur-Alzette, ouvrier
- Rafael KINGWELL VIDAL FERREIRA, 1 rue Saint Jean, L-4153 Esch-sur-Alzette, ouvrier
- Antonio ALVES AFONSO, 69 route de Kayl, L-3514 Dudelange, ouvrier

Tous de nationalité portugaise

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination Núcleo Sportinguista no Luxemburgo, association sans but lucratif. Elle a son siège à 16, rue Gare Usines L-3481 Dudelange. Elle est la suite du Núcleo Sportinguista no Luxemburgo, association de fait, fondée le 26 mars 1993.

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- se constituer comme un lien de solidarité et d'unité franche entre tous les adeptes et sympathisants du Sporting Club de Portugal habitant à Luxembourg.

- promouvoir et développer l'idéal du Sporting Club de Portugal,
- créer des rapports d'amitié et de solidarité entre les «Núcleos Sportinguistas» dans le monde,
- rechercher des nouveaux membres adhérents pour le Sporting Club de Portugal,
- appuyer dans la mesure de ses disponibilités, toutes les manifestations sportives du Sporting Club de Portugal,
- promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants.
- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après un délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 50 euros.

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** Le bureau de l'assemblée générale se compose d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, élus au début d'assemblée, moyennant des listes complètes et selon le système proportionnel de Hondt. Le bureau reste en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau lors de l'assemblée générale électorale.

**Art. 11.** Le bureau convoque et dirige les travaux de l'assemblée générale, contrôle les résultats des votes et rédige le procès-verbal.

**Art. 12.** La convocation se fait au moins 10 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant, mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 13.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut-être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 14.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 15.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 16.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier postal ou électronique.

**Art. 17.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 2 année(s) par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un vice trésorier, ainsi que 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité absolue des membres élus.

**Art. 19.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 20.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 21.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale.

Afin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 22.** En cas de liquidation, les biens seront affectés au Sporting Club de Portugal.

**Art. 23.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 24.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides,
- les dons ou legs en sa faveur
- le produits des manifestations organisées par l'association.

**Art. 25.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Dudelange, le 13 mai 2013.

Signatures

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2013151476/105.

(130183886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

---

**Sycoiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 59, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 181.220.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Madame Rosa Maria GONCALVES AMARAL, salariée, né à Vila Do Carvalho (Portugal) le 29 août 1959, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 14, Place du Château.

2.- Madame Vera Sofia RODRIGUES MICAELI MENDES, salariée, née à Covilha (Portugal) le 01 décembre 1983 demeurant à L-3 63 8 Kayl, 49, rue Eweschbour.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elle.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
Sycoiff S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure avec vente des articles de la branche, d'articles de parfumerie, d'articles cosmétiques, d'articles de fausse-bijouterie et d'articles de bimbeloterie.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch/Alzette.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Rosa Maria GONCALVES AMARAL, prénommée,	
CINQUANTE PARTS SOCIALES .....	50
2.- Madame Vera Sofia RODRIGUES MICAELI MENDES, prénommée,	
CINQUANTE PARTS SOCIALES .....	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérante technique de la société:

Madame Yvette MERSCH, gérante, née à Esch/Alzette, le 26 avril 1954, demeurant à L-3249 Bettembourg, 85, rue J.F. Kennedy

II.- Est nommé gérante administratif de la société:

Madame Vera Sofia RODRIGUES MICAELI MENDES, prénommée,

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérantes.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4025 Esch/Alzette, 59, rue de Belvaux.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Goncalves Amaral, Rodrigues Micaelo Mendes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013151382/79.

(130184875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**PMP Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 114.080.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of October.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

PALL MALL ASSOCIATES LIMITED, a limited liability company, organized under the laws of Jersey, with registered office at 12, Castle Street, Esplanade St-Hélier, Jersey JE45 VW, registered with the trade and companies register under number 88173,

here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him, which after being signed "ne varietur" by the appearing and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "PMP Ventures, S.à r.l.", with registered office à L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger, filed at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 114.080, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, than notary residing in Luxembourg, on the 17<sup>th</sup> of January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 843 of the 27<sup>th</sup> of April 2006.

2.- That the corporate capital is set at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty five) sharequotas of 100.- EUR (one hundred Euro) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8.- That the Principal declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6.

9.- That discharge is given to the manager of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in offices of Pall Mall Partners Limited, 52a Cromwell Road, London, SW7 5BE, United Kingdom.

**Costs**

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 900.-.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

PALL MALL ASSOCIATES LIMITED, société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Jersey, ayant son siège social à 12 Castle Street, 7 Esplanade St-Hélier, Jersey JE45 VW, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 88173,

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "PMP Ventures, S.à r.l.", avec siège social à L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.080, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 17 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 843 du 27 avril 2006.

2.- Que le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100,- EUR (cent euros) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins aux bureaux de Pall Mall Partners Limited, 52a Cromwell Road, Londres, SW7 5BE, Royaume-Uni.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2013. Relation GRE/2013/4210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151314/99.

(130185533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Analís SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 99.935.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt et un octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois "VIVINVEST SA", établie et ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114590; et

2) La société anonyme de droit luxembourgeois "ANALIS Luxembourg SA", établie et ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99933.

Les deux parties comparantes sont ici représentées par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit leurs déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "ANALIS SA", établie et ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99935, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 9 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 527 du 19 mai 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ladite notaire Anja HOLTZ, en date du 16 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1255 du 23 novembre 2005;

b) Que le capital est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions sans désignation de valeur nominale;

c) Que les parties comparantes sont devenues successivement propriétaires de toutes les actions de la Société (les "Actionnaires");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, les Actionnaires prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que les Actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

f) Que les Actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société (le "Collègue des liquidateurs" ou le "Collège"), lequel Collège aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

g) Que le Collège requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Actionnaires assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

h) Que les Actionnaires déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point h), proportionnellement à leur participation dans la Société;

i) Que les Actionnaires déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

j) Que les Actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

k) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

l) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

152055

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et les parties comparantes, en tant qu'actionnaires, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013 LAC/2013/47851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150923/66.

(130185621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Johnson Controls Eastern European Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.646.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of September.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Holding Company, Inc., a Delaware corporation with its registered office located at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States,

here represented by Ms. Andreea Antonescu, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Eastern European Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary, of 9 September 2013, in the process of publication with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that time.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

a. Increase of the Company's share capital by an amount of Fifty Euro (EUR 50.-) so as to raise it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by Two Hundred and Fifty (250) shares (parts sociales) with a nominal value of Fifty Euro (EUR 50.-) each, to Twelve Thousand Five Hundred and Fifty Euro (EUR 12,550.-) represented by Two Hundred and Fifty-One (251) shares (parts sociales) with a nominal value of Fifty Euro (EUR 50.-) each;

b. Issue of one (1) new share (part sociale), with a nominal value of Fifty Euro (EUR 50.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales) (the "New Share"), together with share premium;

c. Acceptance of the subscription for the New Share by Johnson Controls Holding Company, Inc., a Delaware corporation with its registered office located at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, and full payment of the New Share at nominal value, together with a total share premium amounting to Two Million Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Fifty Euro (EUR 2,099,950.-) by a contribution in cash of Two Million One Hundred Thousand Euro (EUR 2,100,000.-);

d. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items a. to c. above;

e. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of Fifty Euro (EUR 50.-) so as to raise it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred and Fifty Euro (EUR 12,500.-) represented by Two Hundred and Fifty (250) shares (parts sociales) with a nominal value of Fifty Euro (EUR 50.-) each, to Twelve Thousand Five Hundred and Fifty Euro (EUR 12,550.-) represented by Two Hundred and Fifty-One (251) shares (parts sociales) with a nominal value of Fifty Euro (EUR 50.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue one (1) new share (part sociale), with a nominal value of Fifty Euro (EUR 50.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales) (the "New Share"), together with share premium.

*Subscription / Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share at nominal value, together with a total share premium of Two Million Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Fifty Euro (EUR 2,099,950.-), by a contribution in cash of Two Million One Hundred Thousand Euro (EUR 2,100,000.-).

The person appearing declared that the amount of Two Million One Hundred Thousand Euro (EUR 2,100,000.-) is at the disposal of the Company.

Therefore, the total contribution for the New Share of Two Million One Hundred Thousand Euro (EUR 2,100,000.-) shall be allocated as follows:

- an amount of Fifty Euro (EUR 50.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of Two Million Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Fifty Euro (EUR 2,099,950.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,501.- (twelve thousand five hundred and one Euro), represented by 251 (two hundred and fifty-one) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Johnson Controls Holding Company Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Johnson Controls Eastern European Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 9 septembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis lors.

IV. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante Euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euro (EUR 50) chacune, à douze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 12.550) représentés par deux cent cinquante-et-une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune;

b. Emission d'une (1.-) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (la «Nouvelle Part Sociale»), ensemble avec une prime d'émission;

c. Acceptation de la souscription de la Nouvelle Part Sociale par Johnson Controls Holding Company Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»), et libération intégrale de la Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euros (EUR 2.099.950) par apport en espèces de deux millions cent mille Euros (EUR 2.100.000);

d. Modification subséquente du premier paragraphe de 8 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter les résolutions adoptées sous les points a. à c. ci-dessus; et

e. Divers

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante Euros (EUR 50), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales cinquante Euros (EUR 50) chacune, à douze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 12.550) représentés par deux cent cinquante-et-une (251) parts sociales cinquante Euros (EUR 50) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (la «Nouvelle Part Sociale»), ensemble avec une prime d'émission.

#### *Souscription / Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euros (EUR 2.099.950) par un apport en espèces de deux millions cent mille Euros (EUR 2.100.000).

La personne comparante déclare que le montant de deux millions cent mille Euros (EUR 2.100.000) est à la disposition de la Société.

En conséquence, le montant total de l'apport pour la Nouvelle Part Sociale de deux millions cent mille Euros (EUR 2.100.000) doit être alloué comme suit:

- un montant de cinquante Euros (EUR 50) est à allouer au compte capital social de la Société; et
- un montant de deux millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euros (EUR 2.099.950) est à allouer au compte réserve prime d'émission de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.550 (douze mille cinq cent cinquante Euros) divisé en 251 (deux cent cinquante-et-une) parts sociales de EUR 50 (cinquante Euros) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12872.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013151192/156.

(130185138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Smart-IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8235 Mamer, 29, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 139.156.

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Monsieur Jean-Philippe LASSALLE, responsable informatique, né à Mont-Saint-Martin, (France), le 3 janvier 1972, demeurant à L-8838 Wahl, 5, rue Principale.

représenté par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faiëncerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procurations après avoir été signée ne varietur par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Smart-IT S.à r.l.», ayant son siège social à L-8235 Mamer, 29, route de Kehlen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 139.156, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mai 2008, publié au Memorial C numéro 1586 du 27 juin 2008,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 2009, publié au Mémorial C numéro 1868 du 26 septembre 2009.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que suite à une cession de parts sociales en date du 6 juin 2012, Monsieur Romain GENSON, responsable informatique, né à Echternach, le 11 janvier 1967, demeurant à L-8224 Mamer, 4 rue de Lisbonne, a cédé ses cinquante (50) parts sociales à Monsieur Jean-Philippe LASSALLE, responsable informatique, né à Mont-Saint-Martin, (France), le 3 janvier 1972, demeurant à L-8838 Wahl, 5, rue Principale.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article six (6) des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Romain GENSON, en tant que gérant technique.

#### Quatrième résolution

L'assemblée confirme à la fonction de gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Philippe LASSALLE, responsable informatique, né à Mont-Saint-Martin, (France), le 3 janvier 1972, demeurant à L-8838 Wahl, 5, rue Principale. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent vingt euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2013. Relation GRE/2013/4162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150783/63.

(130184182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

### **KSD, Karate Samurai Dudelange Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 27, rue Sainte Barbe.

R.C.S. Luxembourg F 9.726.

#### STATUTS

Entre les soussignés:

PRESIDENT: JORGE Ludovic employé Privé de nationalité luxembourgeoise

TRESORIER: HOFFMANN Alain retraité de nationalité luxembourgeoise

SECRETAIRE: DERRINGER Christian employé privé de nationalité française

#### **1. Dénomination, Siège, Durée, But**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination:

"KARATE SAMURAI DUDELANGE asbl" en abrégée ci-après "KSD"

**Art. 2.** Le siège social du Karate Samurai Dudelange asbl se trouve à 27 rue Ste Barbe L-3416 Dudelange. Il pourra être transféré dans un autre lieu par simple décision du conseil d'administration, sous réserve de rester sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par l'assemblée générale.

**Art. 4.** L'association a pour but l'enseignement et la pratique de l'art du Karate en tant que sport, de méthode de self-défense et moyen de culture physique. Elle peut pour remplir sa fonction, louer ou acheter des biens immobiliers. Elle peut également poser tous actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 5.** L'association est composée de membres actifs de membres adhérents et de membres honorifiques. Le nombre minimum des membres actifs ne peut être inférieur à 3.

Pour devenir membre il faut payé une cotisation dont le montant, la périodicité et le mode de paiement sont fixés par le comité chargé de la gestion.

Le comité de la gestion statue souverainement sur les demandes d'adhésions. En cas de non acceptation d'une demande le comité n'est pas tenu de faire connaître les motifs de sa décision.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

- par démission notifiée par écrit au comité

- par exclusion du chef de contravention grave ou répétée aux statuts et règlements de l'association ou du chef de tout acte préjudiciable au but social susceptible de porter atteinte à la bonne renommée de l'association; l'exclusion étant prononcée par le comité de gestion après convocation en bonne et due forme et audition de l'intéressé ou par défaut de comparaître,

- par le non paiement de la cotisation, l'exclusion devenant effective après l'échéance de paiement déterminé par l'assemblée générale extraordinaire.

- par décès

**Art. 7.** Le comité pourra former un Comité d'Honneur ou conférer individuellement le titre de membre d'honneur à toute personne qui aura fait un don ou un legs à l'association ou qui aura rendu des services reconnus à celle-ci.

**Art. 8.** Les membres du comité de gestion sont choisis par les membres effectifs qui seuls ont voix délibérative aux assemblées

## 2. Gestion

**Art. 9.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins et de 5 au plus, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres actifs.

Le conseil délibère valablement dès que la moitié de ses membres est présente. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

**Art. 10.** Les administrateurs désignent entre les membres actifs du conseil d'administration à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. La durée de leur mandat est de 4 ans cependant les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 11.** Le président préside les réunions du comité et de l'assemblée générale. Il signe conjointement avec le secrétaire les procès verbaux et autres pièces engageant les responsabilités morales ou financières de l'association.

**Art. 12.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice de tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter tous legs, subsides, donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs des mandataires de son choix, associés ou non, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

Il peut aussi nommer et révoquer le personnel de l'association, toucher et recevoir toutes sommes et valeurs, retirer toutes sommes et valeurs consignées, ouvrir tous comptes auprès des banques et de l'office des chèques postaux, effectuer sur lesdits comptes toutes opérations et notamment tout retrait de fonds par chèque, ordre de virement ou de transfert ou tout autre mandat de paiement, prendre en location tout coffre en banque, payer toutes sommes dues par l'association, retirer de la poste, de la douane, de la société des chemins de fer les lettres, télégrammes, colis, recommandés, assurés ou non, encaisser tout mandat postal ainsi que toutes assignations ou quittances postales.

**Art. 13.** Le comité désigne le(s) moniteur(s) qui seront chargés d'enseigner l'art du KARATE.

**Art. 14.** Le comité se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il délibère valablement lorsque la majorité des membres du comité est présente.

**Art. 15.** La qualité de membre du comité se perd par démission écrite signalisée au président. Dans le cas où les vacances dépassent la majorité des sièges au comité, une assemblée générale devra être convoquée pour procéder au remplacement des membres démissionnaires. Les membres nouvellement élus achèvent la durée des mandats de leurs prédécesseurs dans l'ordre des voix obtenues.

## 3. Assemblée générale

**Art. 16.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, à l'occasion de la clôture de l'année sociale. Le comité en fixe la date et l'ordre du jour. Convoquée par écrit, huit jours avant la réunion, l'assemblée est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 17.** Pour des raisons majeures, le comité peut convoquer une assemblée extraordinaire. Il doit le faire endéans 1 mois si un cinquième des membres l'exigent.

**Art. 18.** Les dispositions contraires aux présents statuts doivent être prises par une assemblée générale convoquée à cette fin.

## 4. Exercice social

**Art. 19.** L'année sociale prend cours le premier janvier et finit le 31 décembre, la situation de l'association est arrêtée le 31 décembre, les rapports y relatifs doivent être approuvés par le comité. Les comptes de l'association sont contrôlés par deux vérificateurs, désignés par l'assemblée générale.

Ils exercent leurs fonctions au moins une fois par an, la dernière fois après la clôture des comptes.

## 5. Ressources

**Art. 20.** Les ressources se composent notamment des cotisations des membres, des dons et legs à l'association, des subventions accordées par les pouvoirs publics, des recettes pouvant résulter d'organisations ou de manifestations, sponsoring.

## 6. Dissolution

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les art. 18 à 24 de la loi du 21 avril 1928. Dans ce cas l'avois social revient à une oeuvre de bienfaisance ou d'utilité publique de la commune de Dudelange à choisir par le conseil d'administration.

## 7. Dispositions Finales

**Art. 22.** Pour tous points non réglés par le présent status, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Dudelange, le 26 Juin 2013.

*Pour le comité*

Ludovic JORGE / Chrisitan DERRINGER

*Le Président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2013152239/100.

(130184737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

### **Great Northern HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 156.120,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.424.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. PETERSON (MANCHESTER) COMPANY LIMITED, a company incorporated in Hong Kong with registered number 1942097 whose registered office is at 22/F South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong,

2. Resolution Real estate IV SLP Limited Partnership, a company incorporated in Scotland, with registered number SL11900 whose registered office is at 5<sup>th</sup> Floor, Quartermile Two, 2 Lister Square, Edinburgh EH3 9GL, Scotland,

Both here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual partners of GREAT NORTHERN HK S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 18, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

- that the partners have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The partners decide to increase the subscribed capital by ONE HUNDRED AND FORTY-FOUR THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (144,000.- GBP) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY GREAT BRITAIN POUNDS (12,120.- GBP) to ONE HUNDRED AND FIFTY-SIX THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY GREAT BRITAIN POUNDS (156,120.- GBP) by the issuance of 1,200 (one thousand two hundred) additional Class A Shares with a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY GREAT BRITAIN POUNDS (120.- GBP) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payement*

Thereupon, PETERSON (MANCHESTER) COMPANY LIMITED, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to 1,200 (one thousand two hundred) new Class A Shares and to pay up them in cash, so that the total amount of ONE HUNDRED AND FORTY-FOUR THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (144,000.- GBP) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

### *Second resolution*

The partners decide to amend article 5.1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The capital is set at ONE HUNDRED AND FIFTY-SIX THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY GREAT BRITAIN POUNDS (156,120.- GBP) represented by one thousand three hundred (1,300) Class A Shares and one (1) Class B Share of ONE HUNDRED AND TWENTY GREAT BRITAIN POUNDS (GBP 120) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,000.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. PETERSON (MANCHESTER) COMPANY LIMITED, une société constituée à Hong Kong enregistrée sous le numéro 1942097, ayant son siège social à 22/F South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong,

2. Resolution Real estate IV SLP Limited Partnership, une société constituée en Ecosse, enregistrée sous le numéro SL11900, ayant son siège social à 5th Floor, Quartermile Two, 2 Lister Square, Edinburgh EH3 9GL, Ecosse,

Les deux ici représentées par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associés actuels de la société GREAT NORTHERN HK S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de CENT QUARANTE-QUATRE MILLE LIVRES STERLING (144.000.- GBP) afin de porter le capital de son montant actuel de DOUZE MILLE CENT VINGT LIVRES STERLING (12.120.- GBP) à CENT CINQUANTE-SIX MILLE CENT VINGT LIVRES STERLING (156.120.- GBP) par l'émission de mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe A nouvelles de CENT VINGT LIVRES STERLING (120.- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes, PETERSON (MANCHESTER) COMPANY LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, qui déclare souscrire aux mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe A nouvelles et les libérer intégralement en espèces, de sorte que le montant total de CENT QUARANTE-QUATRE MILLE LIVRES STERLING (144.000.- GBP) a été mis à la disposition de la Société. Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE-SIX MILLE CENT VINGT LIVRES STERLING (156.120.- GBP) représenté par mille trois cents (1.300) Parts Sociales de Classe A et une (1) Part Sociale de Classe B de CENT VINGT LIVRES STERLING (GBP 120) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

152063

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.000.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48678. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152663/104.

(130186634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Fondation Marcel Oswald, Fondation.**

Siège social: L-8381 Kleinbettingen, 9, rue de Hagen.

R.C.S. Luxembourg G 75.

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marcel OSWALD, religieux, demeurant à L-8381 Kleinbettingen, 9, rue de Hagen;
- 2) Madame Eugénie FEITZ, épouse OSWALD, sans profession, demeurant à L-8381 Kleinbettingen, 9, rue de Hagen;
- 3) Monsieur Jean-Marie BODEN, expert-comptable, demeurant à L-1480 Luxembourg, 2, bld. Paul Eyschen;
- 4) Madame Suzette GOEDERT, épouse de Jean-Paul ZANTER, professeur, demeurant à L-1511 Luxembourg, 197, avenue de la Faiencerie.
- 5) Monsieur Jean-Paul ZANTER, professeur, demeurant à L-1511 Luxembourg, 197, avenue de la Faiencerie, tous de nationalité luxembourgeoise.

Les comparants sub 2) à 5) sont ici représentés par Monsieur Marcel OSWALD, préqualifié, demeurant à L-8381 Kleinbettingen, 9, rue de Hagen, en vertu de quatre procurations données à Luxembourg le 14 et 16 mai 2013, lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- Les comparants sont les seuls administrateurs de la Fondation "FONDATION MARCEL OSWALD", R.C.S. Luxembourg numéro G 75, ayant son siège à L- 8381 Kleinbettingen, 9, rue de Hagen, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 de l'année 1994.

L'ordre du jour des présentes est le suivant:

- 1) Décision de mise en liquidation de la Fondation;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
- 3) Nomination d'un commissaire vérificateur.

Ensuite les administrateurs prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les administrateurs décident à l'unanimité de dissoudre la Fondation et de la mettre en liquidation avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Les administrateurs désignent Monsieur Marcel OSWALD, religieux, demeurant à L-8381 Kleinbettingen, 9, rue de Hagen, comme liquidateur de la Fondation, pour la durée de la liquidation, et avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, conformément aux statuts et à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations.

*Troisième résolution*

Les administrateurs désignent Monsieur Jean-Paul ZANTER, professeur, demeurant à L-1511 Luxembourg, 197, avenue de la Faëncerie, comme commissaire à la liquidation de la Fondation, avec les pouvoirs les plus étendus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Oswald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2013. Relation: LAC/2013/25707. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013157259/51.

(130192370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Bodo Schmidt Motorsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5531 Remich, 10, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 145.268.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157764/9.

(130193512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Air Tools S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 66.864.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157738/9.

(130193417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**BRE/Europe Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.733.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157775/9.

(130193993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Castor Pollux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.212.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013157157/12.

(130193119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---